



Objet :

**APPROBATION DU PROCES VERBAL
DU 8 FEVRIER 2024**

DELIBERATION N° 018-2024
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué dans les formes prescrites par les articles L2121-10, L2121-12 et R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ;

Présents : MM. RATIEUVILLE Valentin, BARROCA Joaquim, GARA Monia, GALOPIN Marie, LABBAS Mohamed, BOUCHENE Nadia, LOSTUZZO Jean-Luc, LANNOYE Delphine, AZZA Hassan, PERROT Marcel, CIMAN Anna – Maria, CUNIAL Olivier, LODDE Olivier, CALMO Chantal, TANGUY Cécile, AZOUANI Zahia, DECOMBAS Xavier, DESCAUCHEREUX David, LIENARD Morgane, TRABON Indi, TITREVILLE Bruce, RINALDELLI Michelle, NEZZAR Bouzid, CHICOT Nicole, ECARD Sabrina, BILA Muriel, LACASSAGNE Sylvain.

Absents représentés : BOUCHOUICHA Abdel représenté par Monsieur RATIEUVILLE Valentin, STAWARZ Léa représentée par Monsieur BARROCA Joaquim, LE MEUR Cathy représentée par TITREVILLE Bruce, SEGHOOR Sofiane représenté par ECARD Sabrina.

Absents non représentés : BENMESSAOUD Mouloud, LOMBARD Sébastien.

Désignation du secrétaire de séance : ATTIA Monia.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-15, et L 2121-23,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu le projet de procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2024,

Considérant l'absence de remarque apportée par chaque groupe sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2024,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2024.

Pour Extrait certifié conforme

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219504875-20240416-18-2024-AI
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024